

Projet présenté par les députés :

MM. Stéphane Florey, Norbert Maendly, Patrick Hulliger, Bernhard Riedweg, Christo Ivanov

Date de dépôt : 29 janvier 2018

Projet de loi

modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (I 1 05) (Horaire unique du lundi au samedi : également pour les salons de coiffure, boulangeries, pâtisseries et confiseries)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur les heures d'ouverture des magasins, du 15 septembre 1968, est modifiée comme suit :

Art. 10 Salons de coiffure (abrogé)

Art. 11 Boulangeries, pâtisseries et confiseries (nouvelle teneur)

Les boulangeries, pâtisseries et confiseries peuvent être ouvertes le dimanche jusqu'à 19h00.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce 2^e projet de loi modifiant la LHOM est un complément au PL 12259 déposé le 11 janvier 2018. Il est destiné à mettre sur pied d'égalité les commerces précités aux articles 10 et 11 pour les horaires du lundi au samedi.

Au vu de ce bref explicatif, les signataires du présent projet vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon à ce projet de loi.